Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260930-30092026F-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

11 conseillers en exercice
Présents : 10 Votants :10

10 conseillers étaient présents à l'ouverture de la séance : Nellie JOLIVET, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Patricia BOUSSO, Benjamin PERSON, Christophe FERRET, Philippe RICAUD, Elodie LANGLOIS et Éric PELLAN

1 conseiller est arrivé en cours de séance : Sébastien GICQUEL, absent pour ce sujet

A été désignée secrétaire de séance : Éric PELLAN

OBJET : APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 1ER JUILLET 2026

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1er juillet 2026.

Laure BERTHY soulève un manque de clarté entre les sujets qui sont en porter à connaissance des élus, à titre informatif, et les sujets qui sont soumis à délibération du conseil municipal. D'autre part, en tant que secrétaire de séance de la réunion du 1er juillet 2026, elle a rencontré des difficultés pour discerner le décomptage des votes pour, des votes contre et des abstentions lors des votes à main levée. Madame le Maire en prend note.

Éric PELLAN était arrivé en retard à la précédente séance et n'avait pas pu participer au débat concernant la demande d'enregistrement présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par l'EARL Les Cocottes à Patou (Val d'Oust). Il émet des réserves sur l'avis formulé par le conseil municipal et préfère voter contre le procès-verbal du 1er juillet 2026 en raison de la formulation de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026 en prenant en compte les remarques émises.

9 voix POUR 1 voix CONTRE 0 abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE 56800 MONTERTELOT

01 094217 74